



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, spray (F)**

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Nettoyant de pièces et d'assemblage, spray (F)  
Code-Nr. 112015

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12

R66

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

**F+** Extrêmement inflammable

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Phrases S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer les aérosols.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, spray (F)**

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Ingrédients selon règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents

<5% d'hydrocarbures aromatiques

> = 30% aliphatique des hydrocarbures

**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

### 3. Composition/informations sur les composants

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
124-38-9	204-696-9	dioxyde de carbone	<= 2,5	
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) léger hydrotraité, naphta hydrotraité, à bas point d'ébullition (note P)	50 - 99	Xn R65; R66

### 4. Premiers secours

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

état d'ivresse

vomissements

céphalées

engourdissement

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Agents d'extinction appropriés**

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

jet d'eau

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Bildung explosionsfähiger/leichtentzündlicher Dampf-Luftgemische möglich.

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.



### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### Les méthodes de nettoyage

Éliminer selon les réglementations en vigueur.

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Éviter les sources de chaleur.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Stocker au frais.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque
124-38-9	dioxyde de carbone	8 heures	9000	5000	

### Protection respiratoire

Non exigé.

### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm; 480min; 60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min



**Protection des yeux**

lunettes avec protection latérale

**Protection de la peau**

Vêtements de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Etat**

Aérosol

**Couleur**

incolore, limpide

**Odeur**

de solvant

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point d'éclair</b>				non applicable	Aerosol
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				
<b>Densité</b>	0,789 g/ml	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>	0,04 g/l	20 °C			faiblement soluble
<b>Teneur du solvant</b>	97,7 %				

**10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

aldéhydes

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**11. Informations toxicologiques**

**Haute toxicité/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		Calculée sur la base des différents composants.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 0.0

**Nettoyant de pièces et d'assemblage, spray (F)**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Constatations empiriques</b> Häufiger und/oder langandauernder Kontakt kann zu Hautreizung führen. Irrite les organes de la respiration				
<b>Remarques générales</b> Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues. Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.				

## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Code déchets

15 01 04  
16 05 04\*

### Nom du déchet

emballages métalliques  
gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F  
Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS, 2.1

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)



---

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV -97,68 %

(composants organiques  
volatils)

Valeur COV -771,6 g/L

(composants organiques  
volatils)

---

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.